



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice – Solidarité

Conakry le

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**PERSOPNNE RESPONSABLE DES
MARCHES PUBLICS**

N° _____/MA/CAB/PRMP/2016

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

1. Le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du respect de l'article 51 du code des marchés Publics, relatif aux critères d'éligibilités aux marchés publics et celui de l'article 11 du Décret D/2014/168/PRG/SGC portant le seuil de passation des marchés à ce titre :

Le Ministère de l'Agriculture a l'intention d'élaborer une liste de registre des prestataires et fournisseurs en vu d'assurer les prestations et fournitures au compte dudit département dans le cadre des marchés en dessous des seuils de passation des marchés.

L'objectif général est le libre accès de tous les prestataires et fournisseurs à la commande publique.

Elle a pour objectif spécifique de mettre en concurrence les prestataires et fournisseurs selon les types de marchés et classé les prestataires, fournisseur en fonction de leur domaine de compétence et éviter l'autorité contractante à sélectionner des prestataires ne répondant pas aux critères d'éligibilité aux marchés.

2. Les Services demandés, les résultats attendus seront clairement définis dans les demandes de cotation qui vous seront adressées en cas de besoin par la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture.

3. La Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture invite les prestataires et fournisseurs intéressés à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (copie légalisée du RCCM, copie légalisée des Quitus fiscale de l'année en cours, attestation de bonne fin, expérience dans des conditions semblables, et la preuve de la disponibilité des stocks nécessaires).

4. Les Prestataires et fournisseurs seront sélectionnés selon les procédures du code des marchés Publics en vue d'élaborer le registre des prestataires et fournisseurs qui pourront être contactés dans le cadre des marchés d'acquisition des biens et services dont les montants sont inférieurs aux seuils réglementaires fixés par l'Arrêté A/2015/067/MEF/SGG.

5. Les Prestataires et fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes :

- a. Du lundi au jeudi : **de 9h à 16h30**
- b. Le vendredi : **de 9h à 13h.**

6. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse suivante **Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture** Tél : +224 623 28 81 46,657 17 92 99, 664 32 26 70 E-mail : soulcam417@gmail.com au plus tard **le 15 Février 2016 à 10 heures.**

La Ministre

Mme Jacqueline Marthe SULTAN